

Salles de cinéma - Plan de protection sanitaire

A. Cinéma

Les projections en salles de cinéma sont autorisées. Le public est limité à 50 personnes, un tiers au maximum des places assises disponibles peuvent être occupées.

B. Capacité des lieux

Grande Salle

-> Parterre, 224m², 120 places, limité à 30 personnes à 1,5m de distance.

-> Balcon 82 m², 118 places, limité à 20 personnes à 1,5m de distance.

Cinémas Capitole (Leone et Fellini)

-> (salle Leone), 167m², 219 places, limité à 50 personnes à 1,5m de distance.

-> (salle Fellini), 82m², 89 places, limité à 20 personnes à 1,5m de distance.

-> entrées et sorties séparées.

Usine à Gaz

-> salle de projection, 388m², 164 places, limité à 50 personnes à 1,5m de distance.

C. Mesures sanitaires

- La vente de billets se fait en ligne.
- L'accès aux salles de projection se fait uniquement sur présentation d'un billet. Le traçage du public est garanti via le système de billetterie du Festival.
- Le port du masque d'hygiène est obligatoire, en tout temps (type chirurgical à usage unique, pas en tissus). Des masques sont mis à disposition des participants à l'entrée.
- Des distributeurs de solution hydro alcoolique sont prévus à l'entrée et à l'intérieur de la salle.
- La distance de 1,5m. est garantie en tout temps.
- Les surfaces et objets de contact sont désinfectés régulièrement.
- Les séances sont espacées pour permettre l'aération des salles entre chaque séance.
- Pour chaque WC, une personne à la fois est autorisée.
- Les flux de personnes sont gérés pour éviter la stagnation de personnes et les rassemblements.
- Toute personne présentant des symptômes du COVID-19 est tenue de ne pas se présenter sur le lieu de la manifestation et de suivre les recommandations de l'OFSP.
- Le Festival encourage le public à télécharger l'application SwissCovid.

